

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
CAP EXCELLENCE

Nombre de membres en exercice du Conseil Communautaire : 20

4^{ème} séance de l'année 2011

lundi 19 septembre 2011

DÉLIBÉRATION N°2011.09.04/173

Autorisation donnée au Président
de faire l'acquisition aux enchères publiques
d'un terrain sis route de la Gabarre aux Abymes

L'An Deux Mil Onze, le lundi 19 septembre, à 10 heures 00, le Conseil Communautaire de Cap Excellence, s'est rassemblé au siège social, à la salle du Conseil, sous la présidence de Madame Suzelle SEVILLE, 2^{ème} Vice-Présidente de Cap Excellence, en vue de délibérer selon l'ordre du jour de la convocation faite le 8 septembre 2011.

PRÉSENTS : 11

Mme Suzelle	SEVILLE	2 ^{ème} Vice Présidente
M. Rosan	RAUZDUEL	3 ^{ème} Vice Présidente (A partir de 10h58)
M. Robert	BARBIN	Délégué Communautaire
M. Dominique	BIRAS	Délégué Communautaire
M. Gérard	DESTOUCHES	Délégué Communautaire
Mme Juliana	FENGAROL	Déléguée Communautaire
Mme Josiane	GATIBELZA	Déléguée Communautaire
M. Lambert	NOMEL	Délégué Communautaire
Mme Betty	SALBOT	Déléguée Communautaire
M. Patrick	SELLIN	Délégué Communautaire
Mme Eliane	VESPASIEN	Déléguée Communautaire

MANDANT : 1

M. José GUIOLET

MANDATAIRE : 1

M. Gérard DESTOUCHES

EXCUSÉS : 6

M. Jacques BANGOU (A partir de 11h04)
M. Eric JALTON
Mme Maguy CELIGNY
Mme Alexandrine MOUEZA
M. Serge NIRELEP
M. Franck PETIT

ABSENTS : 2

M. Georges BREDENT
Mme Eliane GUIOUGOU

Conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conditions de quorum étant réunies, le Conseil peut valablement délibérer.

Monsieur le Président déclare la séance ouverte.

Le secrétariat est assuré par Madame Juliana FENGAROL.



LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/ADII/2 du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence ;

Considérant le rapport du Président ;

La Communauté d'Agglomération Cap Excellence envisage de faire l'acquisition aux enchères publiques, le jeudi 20 octobre, de la parcelle cadastrée CZ 100 d'une superficie de 2 901 m² sise route de la Gabarre à Grand Camp, sur laquelle a été édifié un bâtiment d'une superficie d'environ 1 200 m².

Ce terrain est vendu aux enchères à partir de 335 500 euros.

Cette acquisition foncière permettra de réaliser un équipement qui se situerait au cœur des grandes opérations de renouvellement urbain des villes de Pointe-a-Pitre et des Abymes.

Après échanges de vues ;

Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ,

ARTICLE 1 - De participer le jeudi 20 octobre, à la mise en vente aux enchères publiques de la parcelle cadastrée CZ 100 d'une superficie de 2 901 m², située route de la Gabarre à Grand Camp, sur laquelle a été édifié un bâtiment d'environ 1 200 m².

ARTICLE 2 – De donner délégation à Monsieur le Président pour accorder pouvoir et mandat à l'avocat retenu pour représenter Cap Excellence lors des enchères.

ARTICLE 3 – D'autoriser Monsieur le Président à faire toutes les démarches nécessaires en vue de l'acquisition de ce bien.

ARTICLE 4 - D'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à cette affaire.

Dans le cas où Cap Excellence remporterait les enchères, la ratification ultérieure de l'achat fera l'objet d'une délibération du Conseil Communautaire.

ARTICLE 5 - De donner tous pouvoirs à Monsieur le Président pour la mise en œuvre pratique de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Pointe-À-Pitre, à Monsieur le Député-Maire de la ville des Abymes, à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-A-Pitre et à Monsieur le Trésorier Principal d'Abymes / Gosier.

Celle-ci pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence.

Pour extrait certifié conforme

Pointe-À-Pitre, le 26 SEP. 2011

Le Président

Jacques BANGOU



- Délibération transmise à la Sous-Préfecture de Pointe-À-Pitre, le
- Délibération transmise à Monsieur le Député-Maire de la ville des Abymes, le
- Délibération transmise à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-À-Pitre, le
- Délibération transmise à la Trésorerie d'Abymes/Gosier, le

